



Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions

Domaine d'Activité Sportive 83

Saison 2017-2018

Le 28 septembre 2017

CHAMPIONNAT U13 Masc - Secteur 83

Compétition ouverte aux joueurs nés en 2005 - 2006 - 2007.

- ✓ Constitution de 4 Poules

Poule Excellence : ST RAPHAEL VAR HB 1 - **US CRAUROISE HB 1** - DRAGUIGNAN VAR HB - LA VALETTE HB 1 - HYERES OSHB - HB BRIGNOLAIS 1 - AMSL FREJUS - HB VAL D'ARGENS

Poule Pré Excellence A : ST RAPHAEL VAR HB 2 - Ent du GOLFE DE ST TROPEZ 2 - HB VAL D'ARGENS 2 - HBC VIDAUBAN - HB DU LUC EN PROVENCE - HBC DU GOLFE - HB BORMES LE LAVANDOU - Exempt.

Poule Pré Excellence B : Ent CUERS PIERREFEU HB - HBC ST MAXIMIN - HB ROCBARON VAL D'ISSOLE 1 - HBC BRIGNOLAIS 2 - COUDON GAPEAU HB - **US CRAUROISE HB 2** - HB GARDEEN 2 - Exempt.

Poule Pré Excellence C : ASCM TOULON HB - LA SEYNE VAR HB - BEAUSSET CASTELLET - LA VALETTE HB 2 - SANARY HB - HB GARDEE 1 - Ent du GOLFE DE ST TROPEZ 1 - Exempt

- ✓ Championnat sur 2 phases

1^{ère} phase

Poule Excellence en match aller simple sur 7 journées - début 14/15 oct 2017

Poule Pré Excellence : en match aller simple sur 7 journée - début 14/15 oct 2017

2^{ème} phase

Poule Excellence en match aller simple sur 7 journées - début Samedi 10 février 18

Poule Pré Excellence en match aller simple sur 7 journées - début Sam 10 février 18

REGLEMENT

Autorisation de la mixité sur la catégorie U13 à partir du moment que le nombre de licenciés fém est inférieur à 6 joueuses.

Par conséquent l'équipe concernée évoluera au niveau le plus bas de la catégorie.

Ceux de la FFHB, et Règlement particulier « U13 Masc » Secteur 83

Tous les joueurs doivent être **qualifiés au jour de la rencontre**

➤ **Durée des rencontres** : 3 tiers temps de 15 mn (5 mn de pause).

- ✓ **1^{ère} période** : engagement normal, défense basse 0-6 ou 1-5
- ✓ **2^{ème} période** : engagement normal, défense étagée, 2 joueurs minimum en dehors des 9m.
- ✓ **3^{ème} période** : engagement normal, défense libre

Sur le match : pas de recours aux changements attaquants/défenseurs systématiquement et interdiction de prise en stricte en égalité numérique.

➤ **1 (TTO) temps mort** par tiers temps par équipe

➤ **Exclusion** : 2'

➤ **Ballon** : taille n° 1

➤ **Arbitrage** : assuré par le club recevant (arbitre ou jeune arbitre du club impérativement accompagné d'un tuteur). Après accord des clubs, des jeunes arbitres du club visiteur peuvent officier à condition d'être accompagnés d'un tuteur. Certaines rencontres peuvent être arbitrées par des arbitres désignés par la CDA (formation, suivis ...).

➤ **Table de marque** : doit être tenue par un **adulte licencié** inscrit sur la feuille de match électronique.

NOTA : toute les personnes inscrites sur la feuille de match électronique en tant qu'officiel doivent être licenciées et présenter sa licence à la demande.

Ce document doit être remis aux responsables d'équipes.

La CTOS Secteur Ouest se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Pour la CTOC Secteur Ouest

